

DEPT LEGAL
Rhône
N° 9
1882

LE RÉVEILL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale)	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez M. AUBOURG et C^o, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

ELECTIONS SÉNATORIALES

du 8 Janvier

CANDIDATS ÉLUS DANS LA RÉUNION DU 2 JANVIER

G. VALLIER
Sénateur sortant

EDOUARD MILLAUD
Sénateur sortant

EMILE GUYOT
Député du Rhône

MUNIER
Adjoint au maire de Lyon
Conseiller municipal

LE 8 JANVIER

Nous commencerons notre nouveau feuilleton

LES

DEUX MÈRES

PAR

Emile RICHEBOURG

FAILLITE

Le comité Thevenet a mis la clé sous la porte; des affaires malheureuses, une fausse spéculation, pas de succès sur la place, l'ont forcé à prendre cette douloureuse détermination. Il aurait engagé le combat jusqu'au bout, le malheur c'est qu'il manque de combattants. Il avait été institué pour assurer le triomphe de M. Andrieux et de M. Aynard. Et M. Aynard et M. Andrieux se retirent. L'ancien préfet ne se souciant pas d'un tel patronage, du reste on connaît ses préférences pour la Chambre. M. Andrieux est un homme d'esprit; cette préférence le prouve; il préfère, comme nous, la Chambre des députés au Sénat; la position est plus sûre. En dépit de nos habiles, le Sénat est condamné: sa fin est proche. Et M. Andrieux « préfère » un bon tiens à deux tu ne l'auras pas toujours.

M. Aynard est plus amer. Il avait rêvé la fortune politique. Le financier se sentait des aptitudes d'homme d'Etat. Il voulait quelque chose de plus que l'opulence: la gloire. Il se savait aimé, épanouissant, puis au fond c'est un homme aimable. Il s'est rallié, soudain, à la République, mais il est toujours grand seigneur. Les radicaux l'ont repoussé, il en parle avec dédain; il raille, il est élégant, il dit, en passant, leur fait à ces délégués sénatoriaux qui, d'une réunion à l'autre ont simplement changé d'avis. « Ce revirement audacieux et assurément étrange, de la part d'hommes que l'on sait inflexibles, n'a cependant pas choqué les électeurs présents; ils ont semblé croire à cette conversion soudaine. C'est méchant; M. Aynard pique au vif, se moque de nos électeurs sénatoriaux, inflexibles dans leurs principes. Il ne veut pas croire à cette conversion soudaine, nous, non plus; nous prétons trop de bon sens à la fraction avancée qui forme la majorité des délégués, pour supposer que cette conversion est vraie. Ils ont agi ainsi, nous écrivait hier, M. Gay, parce qu'ils n'ont pu agir autrement. C'est une vérité évidente qui n'a pas besoin d'être démontrée.

Mais, où M. Aynard se trompe, c'est quand il dit que la question de la suppression heurte violemment les sentiments de la majorité. En tous cas elle est en accord avec le sentiment du pays, ce sentiment exprimé par le suffrage

universel. La révision de la Constitution demandée par le dernier vote signifie, presque partout: la dissolution du Sénat. L'institution des deux Chambres est un principe vital, selon M. Aynard; un principe mortel, selon nous. L'honorable financier n'a pas voulu courir au devant d'un échec; mais nous serions réjoui de son triomphe. Il aurait suffi à condamner le suffrage restreint, confondant dans une même acclamation les préférés de M. Thevenet et les préférés du *Novelliste*.

Il faut avouer que de maladroits amis lui ont joué un bien vilain tour, en le portant sur la liste réactionnaire, mais il avait des déclarations complaisantes; de telle sorte que le choix du comité libéral « était pour lui plus qu'un honneur ».

M. Aynard a raillé, à son tour on le raille. Il a communiqué son amertume à ses amis de la veille. Le dédain du *Novelliste* vaut le sien; ils sont tous deux de la même école. Et la petite feuille, qui est tout ce qu'on veut, excepté républicaine, jette dans les jambes de son allié d'hier le royalisme de son passé. Elle fait mieux: elle dit qu'elle s'imaginait que son candidat ne subsistait le programme Thevenet que pour s'en délivrer plus tard.

Si ce n'est pas de l'honnêteté, c'est de l'habileté. Un serment politique? belle affaire! on met cela dans son sac de voyage, on le retrouve par hasard quelque jour et l'on se demande tout surpris: qu'ai-je donc là? Nous n'avons aucune sympathie pour M. Aynard, — pour M. Aynard, homme politique s'entend, — nous l'avons combattu dès la première heure, mais nous voulons croire cependant qu'il n'aurait pas déshonoré son mandat avec la même précipitation que le dernier élu de la Guillaudière.

Et le *Novelliste* nous apprend encore que M. Aynard n'avait fait fi ni du comité, ni de ses ouvertures. M. Aynard semblait prévoir le coup dans sa lettre, il se demandait comment son nom figurerait sur une liste monarchique. Il se le demande encore, mais il n'a pas fait fi du comité d'hommes graves qui délibèrent chez Casati, au milieu des glaces, des arômes et des dorures.

Ce désarroi condamne plus que jamais nos amis qui n'ont pas osé mettre dans leur programme: la suppression du Sénat. Les soutiens de la Chambre haute ne peuvent s'entendre sur un nom. Et le Comité Thevenet et le Comité Casati réunis, n'ont pu aboutir à former une liste. Leurs divisions auraient utilement servi la majorité des électeurs sénatoriaux, la majorité radicale et suppressionniste. Et cette majorité, composée en partie d'hommes, ayant reçu le mandat de voter la suppression, n'aurait pas subi l'affront de M. Aynard, le raillant et s'écriant: « alors qu'on défendait cette grande institution du Sénat, pas un suppressionniste n'a protesté ».

Il ne reste donc plus que deux listes en présence: celle des républicains et celle des bonapartistes. Dans la liste républicaine, quatre noms sympathiques, quatre noms d'hommes ayant fait leurs preuves, mais ils vont au Sénat avec l'intention folle de le guérir. Ils ne conserveront pas longtemps leur chimère. Le comité Thevenet a été le plus coupable en ceci; il s'est formé sans mandat; il a semé la division: il a récolté les fruits. Ses protégés même le renient. M. Andrieux se retire en s'excusant, M. Aynard en accusant. Un de nos confrères appelle cette opération: une liquidation; nous l'appelons, nous, une faillite.

Georges LETELLIER.

DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphique spécial

LES JOURNAUX

Paris, 5 janvier.

Le *Citoyen* parle d'une rencontre probable entre M. Benjamin Raspail, député, et M. Germer-Baillié, conseiller municipal, qui, au cours de la réunion des délégués sénatoriaux, a appelé M. Raspail « marchand de campfire ». Ce dernier, en effet, à la sor-

tie de la réunion, cherchait M. Germer-Baillié dans les couloirs pour lui demander réparation.

— La *République française* dit que le scrutin de liste sera adopté en principe aussitôt la rentrée de la Chambre, mais que la nouvelle loi électorale ne sera établie qu'à la fin de 1885.

— D'après la *Patrie*, il paraît qu'on lieu d'accepter purement et simplement les concessions nouvelles consenties par la France, le cabinet britannique, suivant sa tactique habituelle, se montre de plus en plus exigeant.

— Le même journal dément la nouvelle que le général Miribel ait offert sa démission au ministre de la guerre.

— La *République française* publie une dépêche de Berlin, signalant une activité militaire extraordinaire en Russie et une recrudescence d'antipathie contre l'Allemagne.

— L'*Evénement* croit que des complications se produiront dès le commencement de la discussion de la révision. Le congrès se réunira au plus tôt dans les premiers jours de février.

— La *Justice* blâmant la radiation du crédit de 240,000 fr. voté par le conseil municipal de Paris, pour indemnité aux conseillers, dit qu'on peut craindre que cette mesure ne soit le commencement d'une campagne contre la municipalité parisienne.

— La *République française*, au sujet de l'inscription du scrutin de liste dans la constitution, déclare que le cabinet agit sagement en demandant au législateur et au constituant de se prononcer sur le principe qui doit présider au fonctionnement du suffrage universel.

— Le *Journal des Débats* craint que le projet destiné à compléter le Concordat, ne satisfasse ni les radicaux ni les libéraux et ne rende les rapports de l'Eglise avec l'Etat encore plus difficiles.

— Le *Soleil* dit que dans le plan de la révision, il n'y a que des combinaisons arbitraires, dictées par l'intérêt de parti ou l'intérêt personnels.

— Le *Gaulois* veut le maintien de l'élection à deux degrés, qui constituait dans le Sénat une majorité républicaine plus compacte que celle de la Chambre des députés.

— Le *Télégraphe* annonce que M. Paul Bert a l'intention de réduire la distribution des palmes académiques à 600 seulement. Elles seraient distribuées cette année.

— La *Patrie* dit que le ministre de la guerre fait demander aux commandants de corps des notes sur tous les officiers, afin de connaître les politiciens qui font la propagande dans l'armée.

— La *France* dit que la conférence qui s'est tenue hier entre M. Rouvier, ministre du commerce, et les commissaires anglais a porté sur les droits à imposer aux laines anglaises et aux confections en draps anglais.

Les délégués anglais réclamaient des concessions que M. Rouvier n'a pas cru pouvoir leur accorder.

Le Message du Président de la République

Paris, 5 janvier.

Nous avons annoncé des premiers qu'il était question d'un message pour la rentrée des Chambres; plusieurs de nos confrères ont répondu à notre nouvelle, en disant qu'il n'y avait pas de décision prise à ce sujet, que les choses sont encore en l'état, mais nous croyons pouvoir assurer que le président de la République incline vers l'idée d'un message, voulant, aurait-il dit, rentrer absolument dans la règle et la doctrine parlementaire.

Quoi qu'il en soit, message ou non, le gouvernement saisira le Parlement de l'énumération de son programme aussitôt la constitution du bureau dans les deux Chambres.

A PROPOS DU CONGRÈS

Paris, 5 janvier.

Les couloirs du Palais-Bourbon, vides depuis trois semaines, ont repris un peu de leur animation habituelle. Bien que la session ne doive s'ouvrir que mardi, bon nombre de députés sont déjà de retour et il y en avait hier près d'un cent cinquante qui causaient des choses politiques dans le salon de la Paix.

Il s'agit de la question de l'indépendance de la Tunisie. Les propositions qui ne peuvent manquer de se produire dès la rentrée des Chambres; le dénombrement en serait trop long; nous les avons d'ailleurs annoncées au fur et à mesure que les causes s'en produisaient.

Il s'entretenaient aussi de la date probable de la réunion du Congrès. L'opinion générale est qu'on s'est trop hâté en avançant que les Chambres se réuniraient en Assemblée nationale avant la fin de janvier. Les complications qui surviendront certainement dès le début de la discussion ajourneront l'ouverture du congrès à deux mois environ, peut-être même à trois mois.

Supposons que la Chambre vote l'urgence pour le projet de révision que va déposer le gouvernement, on devra alors procéder à la nomination d'une commission qui, elle-même, aura à

nommer un rapporteur. Le rapport déposé, il faudra voter sur les conclusions du rapporteur, ce qui n'aura lieu qu'après une discussion qui prendra probablement plusieurs séances.

Le projet ira ensuite au Luxembourg, où il sera soumis à la même procédure. En admettant que la majorité du Sénat soit disposée à l'adoption, on peut compter que la minorité réactionnaire usera de tous les moyens possibles pour reculer le vote de la loi.

Formalités et discussions demanderont du temps, et la date probable de l'ouverture du Congrès nous paraît, ainsi qu'un plus grand nombre de députés qui la discutent hier, la fin de février ou plutôt le milieu de mars.

Les ouvriers qui travaillent en ce moment à Versailles aux travaux d'appropriation de la salle des séances du Congrès, ont donc largement le temps de terminer leur besogne.

INTERIEUR

Paris, 5 janvier 1882.

TRAITÉ DE COMMERCE FRANCO-ANGLAIS
Le *Times* dit que les négociations pour le traité de commerce entre la France et l'Angleterre affecteraient gravement la cordialité des rapports entre les deux pays.

L'Angleterre n'a rien à se reprocher, tous les torts reviennent à la France.

Rappelant les affaires de Dulsigno et de la frontière grecque, le *Times* accuse la France d'avoir fait échouer la démonstration navale et compromis la solution de l'affaire grecque; il blâme la politique française à Tunis.

Le traité de commerce offre à M. Gambetta une occasion de s'accorder avec l'Angleterre ou de s'en séparer. L'Angleterre n'acceptera pas un traité inférieur au précédent.

Le *Times* discute ensuite la question égyptienne: il ne croit pas que les intérêts des deux pays en Egypte soient identiques, et se prononce contre une intervention armée de la France et de l'Angleterre comme de nature à augmenter plutôt les difficultés.

RÉUNIONS DE GROUPES

Vers la fin de la session, un avis affiché sur les murs du salon de la Paix, convoquait les membres du groupe qui s'intitule la majorité républicaine à une réunion plénière qui devait avoir lieu le lundi, 9 janvier.

Cette réunion a été retardée d'un jour; de nouvelles convocations ont été envoyées pour le mardi 10 janvier, jour de la rentrée des Chambres.

La séance s'ouvrant à deux heures, la réunion commença à midi.

L'extrême-gauche et la gauche radicale se réunirent aussi la veille ou le jour de l'ouverture de la session, mais la date exacte de la réunion n'est pas encore fixée.

M. DE RING

On affirme que M. de Ring, que M. Gambetta avait écrit à Bucharest, représentant la République française, est le fils d'un agent badois, dont le dévouement au fantoche qu'on appelait le prince Louis-Napoléon a fait la fortune.

Cela ne nous surprendrait guère: M. Gambetta a visiblement l'amour des étrangers. Les nominations paradoxales qu'il semblait être le principal objectif du ministère du 15 novembre, dit « Grand ministère ».

AU MINISTÈRE DE LA MARINE

Les officiers généraux de la marine qui sont atteints, en 1882, par la limite d'âge, sont MM. le vice-amiral Cloué, ministre de la marine; les contre-amiraux Buret et Li-baudière; les commissaires-général Gilbert-Pierre, Maze, Dauriac; l'inspecteur en chef Vermeil et l'inspecteur général du génie maritime, Marielle.

Ancien général ne se trouve atteint par la retraite légale dans l'artillerie ni l'infanterie de marine.

Le conseil d'amirauté vient d'arrêter les tableaux d'avancement du corps du commissariat de la marine.

LA FOLIE DES GRANDEURS

On se raconte tout bas, à Paris, que des désordres intellectuels se font remarquer chez M. Gambetta. Aujourd'hui, quelques journaux parlent de l'incident, mais en atténuant les proportions de ce désordre cérébral.

INDÉPENDANCE DE TUNIS

On annonce de Constantinople que le gouvernement français avait l'intention d'accorder à Tunis une grande somme d'indépendance; cela a causé à Constantinople une vive inquiétude, parce que cette politique déshonorait complètement Tunis de Constantinople et détruirait l'influence acquise par le sultan parmi les tribus tunisiennes, depuis l'occupation française.

LE TRAITEMENT DES ÉCONOMES DE LYÉE

Un décret fixe comme suit les émoluments des économes des lycées nationaux: traitement fixe, lycées des départements de France et d'Algérie et de 1^{re} classe, 2,400 francs; 2^e classe, 2,200 fr.; 3^e classe, 2,000 fr. Ces fonctionnaires recevront, en outre, un traitement éventuel calculé d'après les bases adoptées jusqu'ici et qui ne pourra dépasser, savoir: pour les lycées des départements de la France et de l'Algérie, 4,000 francs.

Il sera d'ailleurs garanti un éventuel minimum de 2,000 fr. dans les lycées de 1^{re} catégorie; 4,800 fr. dans les lycées de 2^e catégorie; 4,200 fr. dans les lycées de 3^e catégorie.

M. DE LESSEPS

M. de Lesseps s'embarquera dimanche à Marseille, à bord du *Synah*, des Messageries maritimes, se rendant en Egypte.

VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le président de la République aurait accepté l'invitation qui lui aurait été faite d'inaugurer le concours régional de Nantes, qui aurait lieu dans le cours du printemps.

CONSEIL DE CABINET

Le conseil de cabinet s'est réuni dans la matinée. Il a achevé l'examen du budget des dépenses.

TRAITÉ FRANCO-SUISSE

Les négociations du traité de commerce franco-suisse sont terminées. La signature du traité est très prochaine.

RÉUNION DES COMMANDANTS DE CORPS D'ARMÉE

Tous les commandants de corps d'armée seront prochainement réunis à Paris et le général Saussier, qui commande le 10^e corps, a dû lui-même quitter l'Algérie pour se rendre dans la capitale, où il est arrivé hier soir.

Il était passé la veille à Marseille, où il s'est entretenu avec les généraux Billot et Vincendon.

La réunion des commandants de corps d'armée, qui se tient chaque année à la même époque, a pour objet l'établissement des tableaux d'avancement au choix pour les officiers d'infanterie et de cavalerie.

Dans l'artillerie et le génie ce même travail est fait par les comités respectifs de ces deux armes.

Les commandants de corps d'armée ont déjà tenu quelques séances dans la seconde moitié du mois de décembre et leurs opérations se prolongeront probablement encore pendant environ six semaines.

SUPPRESSION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER

Un décret, paru au *Journal officiel*, supprime la direction générale des chemins de fer au ministère des travaux publics.

M. Lesgallier, député, sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics, est chargé des attributions de l'ancienne direction générale des chemins de fer.

INCIDENT WALDECK-ROUSSEAU

Paris, 5 janvier 1882.

Dans la séance du conseil des ministres d'hier, un nouvel incident, dont les journaux ne parlent pas, s'est produit entre M. Gambetta et M. Waldeck-Rousseau au sujet du choix d'un candidat à la présidence de la Seine.

M. Gambetta a déjà son candidat et le ministre de l'intérieur a également le sien, qui est un préfet en fonctions.

M. Waldeck-Rousseau a prétendu que ses attributions lui donnaient le droit d'imposer son choix, ce que le président du conseil n'a pas voulu admettre.

Le conseil des ministres n'a pas encore franché la difficulté, attendu que le président de la République a aussi son candidat, qui est M. Clamageran, beau-frère de M. Hérold.

ALGÉRIE & TUNISIE

Mouvements de troupes

Gabès, 4^{er} janvier.

La colonne mobile qui a opéré au sud de Gabès rentre aujourd'hui au camp de Ras-el-Oued. Sa marche, depuis Tamaret est le point le plus au sud qu'elle ait atteint, s'est effectuée par Djallieh, Zabgaba, Maret et Kélara, sans incident.

Le colonel Allegro a reçu la soumission des habitants des ksours.

La colonne Logerot a quitté Gabès le 26 décembre se dirigeant sur Sousse par Sfax.

Le colonel Allegro, qui a pris le commandement de Gabès, n'accompagnera pas la colonne.

Le colonel Jamais reste à Ras-el-Oued avec trois bataillons d'infanterie et un escadron de cavalerie.

Prochainement on commencera la construction d'une redoute.

La colonne Logerot arrivera probablement à Sfax le 5 janvier.

On croit qu'à Sousse la brigade sera emparquée pour Toulon.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

Vol des plus militaires

Berlin, 5 janvier.

On envoie de Berlin de nouveaux détails sur le vol des plans militaires.

Il y a quelques semaines, un typographe lithographe nommé Goldschmidt, employé dans le bureau du grand état-major, a disparu subitement après avoir touché ses appointements et n'a pas reparu depuis. Il est impossible de le trouver dans toute l'Allemagne. La police et les autorités militaires ont mis tout en œuvre pour le découvrir, mais en vain.

Une enquête postérieure a révélé qu'un original de plans ne manque; cependant le zèle déployé pour découvrir l'individu qui a disparu a du moins fait naître le soupçon qu'il a été porté des copies de plans.

L'incident a été tenu tellement secret que même peu d'officiers du grand état-major le connaissent.

ESPAGNE

Traité Franco-Espagnol.

Madrid, 5 janvier.

Le bruit court que le duc de Fernan-Nunvez, qui est attendu à Madrid, sera porteur d'un traité de commerce entre la France et l'Espagne. On croit que les vins communs espagnols exportés en France paieront seulement 2 fr. 50 par hectolitre.

RUSSIE

Les Juifs.

Saint-Petersbourg, 5 janvier.

L'agitation antisémite s'étend de nouveau dans tout l'empire. A Orel, les magistrats ont chassé les derniers trente-trois familles de juifs qui y demeuraient, et cela, malgré la défense du czar de sévir contre ces malheureux.

Il est avéré que dans les derniers troubles, à Varsovie, les cosaques ont fraternisé avec les pillards.

INDES ANGLAISES

Une émeute.

Bombay, 4 janvier.

Des troubles sérieux ont eu lieu vendredi, à Baroda, dans les Indes anglaises, entre la police et les cipayes. Un certain nombre de ces derniers ont cherché à pénétrer dans l'amphithéâtre pendant qu'on tirait un feu d'artifice. La police a été attaquée et plusieurs agents ont été blessés. On a arrêté une quarantaine de perturbateurs, et le résident anglais a pris ses mesures pour empêcher les soldats indigènes de pénétrer dans la ville.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 5 janvier 1882.

La bourse est en réaction. Les places étrangères sont faibles. Une importante diminution dans l'encaisse de la Banque de France provoque des réalisations de bénéfices.

Les rentes sont toujours en baisse, la spéculation s'en écarte de plus en plus. La tenue des fonds étrangers laisse également à désirer.

Le Turc et l'Extérieur sont l'objet de ventes nombreuses. La Banque Ottomane recule vivement; elle ne saurait rester longtemps dans les bas cours.

Pus de deux millions de bénéfices pour la semaine profitent à l'action de la Banque de France qui, seule, avec la Société générale, est en plus-value.

Les autres Sociétés ont payé un tribut plus ou moins fort à la réaction.

Les Chemins français et le Suez ont suivi ce courant rétrograde, le Panama est soutenu; il est à surveiller.

BOURSE DE PARIS

Du 5 janvier 1882

3 0/0 Franc.	84 05	Union Génér.	3020 ..
3 0/0 Amort.	81 ..	Crédit de Fr.	890 ..
3 0/0 R. n.	84 65	Foncierlyon
5 0/0 Franc.	118 37	Banque oto.	87 ..
5 0/0 Italien.	89 90	Banq. autric.	4195 ..
3 0/0 Esp. ext.	Banq. hongr.	7

se rendre au domicile de Rossignol avec deux gardiens de la paix. Les agents ont trouvé cet individu endormi et l'ont arrêté. Il a été conduit au commissariat du poste Saint-Gervais où il est gardé à vue. On présume qu'il voulait se débarrasser de l'enfant pour s'emparer d'une somme que son père lui avait laissée.

ALBA LINDBERG.

LA QUESTION ROMAINE

Les bruits les plus divers circulent au sujet des affaires de Rome. D'une part, on affirme que Léon XIII serait disposé à s'entendre avec le gouvernement italien sur la base et après : cession, soit de la ville de Rome tout entière, soit d'une moitié au Saint-Siège, et libre accès au port de Civita-Vecchia au moyen d'une bande étroite de territoire. D'autre part, on annonce que le pape aurait décidé de s'exiler très prochainement.

La première nouvelle n'a rien qui doive étonner. Que Léon XIII s'estimât très heureux si l'Italie consentait à lui abandonner tout ou partie de Rome avec quelques terrains annexes, rien de plus vraisemblable. Reste à savoir seulement si l'Italie se sent inclinée à consentir.

Or sur ce point-là, il n'y a aucun pari de la péninsule italique qui éprouve la moindre velléité de concession. Nous avons déjà fait connaître le hautain refus qu'énonça l'Opinione, organe des droites cependant, quand parut la brochure : *Il Papa e l'Italia*, qui, la première, mit en avant l'idée de cette transaction.

Les autres journaux, depuis lors, ne se sont pas montrés moins récalcitrants. Le cri de Victor Emmanuel entrant dans la ville éternelle : *A Roma ci siamo e ci resteremo* (nous sommes à Rome et nous y resterons) semble être devenu le mot de tous les Italiens. Quant au bruit de l'exil prochain du pape, il ne faut l'accueillir que d'une oreille sceptique. Léon XIII a intérêt à le répandre pour exciter les passions catholiques, qui se détournent irrévocablement de ses malheurs, de ses infortunes, de son cachot et de sa paille, et naturellement il trouve des feuilles qui le font courir. Mais nous croyons que le pape hésitera encore longtemps avant de se résoudre à quitter le Vatican, si prisonnier qu'il veuille s'y considérer. Le temps des martyres est passé, et les Saintetés, à l'heure présente, n'aiment guère à vagabonder par les chemins.

De tous ces racontars, une seule chose doit se conclure, c'est que la question romaine s'agit, se gonfle et tient fort à produire sa petite agitation européenne. Les gouvernements seront-ils assez sages pour ne pas s'émouvoir outre mesure, et assez habiles pour la réduire à ses proportions véritables ? Souhaitons-le, sans trop compter. Sous le pape, il y a Bismarck, et Bismarck est un rouleur de diplomates.

Les ambassadeurs français en savent quelque chose.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les journaux à la dévotion du Comité Thévenot ou à celle de M. Audrieux ont publié hier les documents suivants que nous reproduisons à titre de renseignements. Voici d'abord une lettre de M. Thévenot, président du comité d'initiative pour les élections sénatoriales :

Monsieur le Rédacteur en chef,
Le Comité d'initiative s'était formé, après la réunion du 18 décembre, pour lutter con-

tre ceux qui avaient voulu faire de la suppression du Sénat, la base de leur politique électorale. Nous avons pensé qu'il fallait énergiquement défendre l'institution des deux Chambres qui protège la République contre les coups d'État.

La réunion du 2 janvier, qui devait être consacrée à la discussion de la question de son programme, a été interrompue par nous avions... Nous n'avons pas eu le temps de discuter une œuvre nécessaire à la liberté.

Notre but principal est donc atteint. Ce sont aux délégués... l'Assemblée générale du 7, qui se réunira maintenant de choisir définitivement des candidats.

Le rôle de notre Comité est ainsi défini, il nous reste à vous remercier vivement du concours que vous lui avez donné pour soutenir son programme.

Veuillez agréer, etc.
Marius THÉVENOT.

Vient ensuite la lettre adressée au président par M. Aynard :

Monsieur le président,
Vous m'avez communiqué la lettre que vous adressez à la presse, et par laquelle vous annoncez que le rôle du Comité d'initiative qui a pour objet la candidature de M. Aynard est terminé. Avant de dire que vous ne comptez pas aller à la réunion dans des circonstances pareilles, il m'importe de résumer les faits qui m'ont amené à participer à la lutte électorale.

Ma candidature a été posée par vous et par nos amis, non par moi. Vous connaissez mes préférences pour la Chambre. Je ne vois aucun intérêt à en faire le sacrifice, depuis que les partisans de la suppression du Sénat par le vote ont recommencé la lutte dans le département du Rhône.

Je n'ai pas candidaté aux élections sénatoriales. Remerciements et cordialités.
ANDRIEUX, député.

GRAND MEETING POPULAIRE

Tous les républicains de la ville de Lyon et de la banlieue sont invités à assister à une réunion publique qui aura lieu ce soir vendredi 6 janvier 1882, à 8 heures, salle du nouvel Alcazar, rue de Séze, 31, aux Brotteaux.

ORDRE DU JOUR :
Discussion sur l'attitude des électeurs sénatoriaux.
Nota. — Tous les députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissements, ainsi que le délégué et suppléant du Conseil municipal de Lyon, sont priés d'y assister.

RÉUNION BALLUE

Le Comité central avait organisé hier une réunion privée — naturellement — à la Croix Rousse, salle de la Perle. Cinq ou six cents personnes environ y assistèrent.

M. Ballue, député de la 4^e circonscription, a entretenu les électeurs de l'expédition tunisienne, expédition entreprise par un ministère qui a conservé toutes ses sympathies et qu'il a déclaré innocent de tout tirage financier.

Un citoyen qui avait demandé à faire une motion d'ordre au début de la séance, n'a pu parvenir à se faire entendre.

THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE

Voici sur Mlle Appia, engagée à notre premier théâtre municipal, des renseignements qui ne manquent pas d'intérêt. Mlle Appia, qui a la direction de l'Opéra à Paris, a eu plusieurs fois, après avoir travaillé avec M. Eustache, chef de chant, et M. Regnier, directeur de la scène, on a constaté, parait-il, que sa prononciation était défectueuse.

THÉÂTRE-BELLECOUR

Hier soir, salle comble à Bellecour, succès splendide pour le grand artiste qui opère à ce théâtre. M. Verbeck est obligé de retarder son départ. Le public lyonnais, dans son magnifique enthousiasme pour cet homme étonnant, veut le retenir encore.

EDEN-THÉÂTRE A. DELILLE

Reprise des soirées de prestidigitation par le célèbre professeur Delle, qui nous offre une variation de tours de prestige et de physique entièrement nouveaux. Samedi soiré d'adieux de la troupe américaine, les fantômes, avec changement de spectacle.

MÉNAGERIE BIDEL

Le célèbre dompteur Bidel est bien l'homme du jour. Hier encore à la séance du jour comme à celle du soir, la direction a dû refuser des entrées ; de reste cela ne nous étonne nullement, car ce véritable eden zoologique réunit toutes les attractions que l'on puisse désirer.

SPECTACLES DU 6 JANVIER 1882

Grand-Théâtre. 7 heures. — *Le Prophète*, grand opéra. Théâtre des Célestins. 8 heures. — *L'Éclaircie*. Le Monde où l'on s'ennuie. Folies-Bergère. Tous les soirs, séances de patinage. Scala-Bonfès. Tous les soirs, représentation variée. Ménagerie Bidel (Cours du Midi) A 8 h. 1/2, grande représentation.

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 5 janvier 10 heures 30 du matin. Le baromètre arrive à 770mm. dans le Nord de la France ; mais une dépression se maintient sur la Méditerranée, occasionnant des pluies en Algérie et en France. Un courant du Nord, froid et sec, s'est établi sur notre région. Le ciel s'est éclairci et quelques Cirrus seulement se présentent dans les hautes régions de l'atmosphère.

CHRONIQUE LOCALE

L'honorable député de Lyon, le citoyen Bonnet-Buverdier et sa femme, sont arrivés hier soir à 7 heures 30. Nous avons eu l'honneur de recevoir la visite du citoyen Bonnet-Buverdier accompagné de quelques amis et des membres du comité électoral qui étaient allés l'attendre à la gare.

Par arrêté de M. le Maire, en date du 21 novembre 1881, M. le docteur Magnin est chargé de la direction du Jardin botanique de Lyon, en remplacement de M. Dutailly, directeur démissionnaire.

L'Officiel publie un décret nommant chevalier de la Légion d'honneur M. Girardon Henri, ingénieur des ponts et chaussées.

Nous applaudissons à cette nomination, qui est la juste récompense des travaux distingués accomplis par notre éminent compatriote. Ajoutons que M. Girardon est le fils d'un des plus anciens professeurs de la Martinière, également chevalier de la Légion d'honneur, dont le nom est honorablement connu, et la personne sympathique à tous.

Nous apprenons que M. Candelé-Bayle, procureur de la République à Lyon, vient de retirer sa candidature sénatoriale, que ses amis avaient posée dans les Hautes-Pyrénées.

Les délégués des grévistes de Villefranche se sont présentés hier dans nos bureaux afin de recueillir les souscriptions reçues en leur faveur par le *Réveil lyonnais*. La somme de six cent quatre-vingt-dix francs quinze centimes, montant des sommes reçues à la date du 3 janvier 1882 leur a été remise.

Une bonne nouvelle ! Le célèbre peintre Meissonnier va offrir au Musée de notre ville, un tableau destiné à faire sensation. Le grand artiste en a refusé des sommes énormes ; il s'est souvent qu'il était un enfant de Lyon.

LES POSTES

L'administration des postes, enfin convaincue de l'importance des réformes que nous réclamons depuis longtemps avec insistance, vient de prendre quelques mesures dans le but d'atténuer un peu les imperfections du service actuel. Mais, nouvelle complication, voici que les bureaux de la Poste centrale deviennent trop étroits, et l'administration a demandé au Conseil municipal l'autorisation de faire construire des baraques sur l'un des points suivants : le quai de la Charité, la place de la Charité ou la place Bellecour.

Il est peu probable que la municipalité puisse accéder à la demande de l'administration des postes, surtout en ce qui concerne l'installation de baraques sur la place et le quai de la Charité ; cette installation serait certainement un embarras à la circulation. Quant à la place Bellecour, la chose nous paraît moins possible encore. Mieux vaudrait, dans l'intérêt du commerce comme de tous les particuliers, que l'Etat fût assés construire à Lyon, et cela, sur le point le plus central, un bâtiment affecté au service des postes et télégraphes. Nous reviendrons bientôt sur ce sujet.

Un accident qui a eu de graves conséquences s'est produit avant-hier, vers cinq heures, à Perrache, gare des marchandises.

Des ouvriers étaient occupés à enlever une plaque tournante. Pour la faire sortir plus aisément de la cour de la gare, ils durent enlever une lourde barrière en fer qui leur obstruait le passage. Pendant cette opération, et par suite d'une fausse manœuvre, plusieurs d'entre eux, entraînés par le poids énorme qu'ils avaient à supporter, lâchèrent prise, et deux malheureux, les nommés Michaud et Dechaumes tombèrent renversés et gravement atteints par cette énorme masse de fer.

Un jeune homme, habitant la Mutilière, pris subitement d'un accès d'aliénation mentale dans la journée d'hier, s'est mis à jeter son mobilier par la fenêtre. Le pauvre fou, amené devant le commissaire de police du quartier, a été sur l'ordre de ce magistrat, conduit à l'asile de Bron.

Une explosion de gaz s'est produite avant-hier dans les magasins de nouveautés du *Manteau royal*, rue Centrale. La secousse produite par l'explosion a été assez violente.

Les plafonds et les corniches se sont effondrés. Les dégâts sont purement matériels.

Un audacieux voleur, resté inconnu, a dérobé au préjudice de M. Franco, coiffeur, rue Boileau, 64, une corbeille en osier remplie de linge, qu'il avait eu l'imprudence de laisser dans la cour. Une enquête est ouverte.

Dans la journée du 1^{er} janvier, le nommé Joseph Evrad, voleur sur, qui conduisait un lourd tonneau sur le quai de Serin, regut du cheval qui était attelé au timon, un coup de pied qui l'atteignit en plein visage. Son état ayant empiré depuis, on a dû le transporter à l'Hôtel Dieu, où il a été admis d'urgence. Son état est très alarmant.

Le nommé Pierre Mauri, âgé de 56 ans, manoeuvre aux chantiers de la Buire, a eu, dans la journée d'avant-hier, trois doigts de la main droite coupés au-dessus de la deuxième phalange, par une scie à rubans. Son malheureux, après un pansement sommaire, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Dans la même journée, le nommé Paul Coviglia, âgé de 27 ans, également manoeuvre et travaillant aux mêmes chantiers, a été victime d'un accident non moins regrettable. Occupé à la forge de ce chantier, il a été atteint à la tête par un éclat de fer qui lui a fait une profonde blessure. Il a été, comme le précédent, transporté à l'Hôtel-Dieu, par les soins de ses camarades.

Dans la nuit du 4 au 5 courant, les habitants de la rue Belle-Cordière étaient mis en émoi par des détonations successives. Renseignements pris, l'ataire n'avait aucune gravité. Un ivrogne, porteur d'un revolver chargé, avait imaginé de troubler le repos des paisibles habitants de cette rue en tirant en l'air, à plusieurs reprises. Ce disciple de Bacchus fera bien de ne pas renouveler une pareille fumisterie.

SON ALTESSE L'AMOUR

Le policier n'eut pas la force de remonter, il prit les deux mains de l'ouvrier, il les serra entre les siennes et il s'éloigna pour aller à la mairie faire les déclarations légales.

LI

Le malheureux Daniel avait juré de venger sa fille et voulait tenir son serment. Il imposa silence à sa douleur de père pour redevenir agent de police.

— Pierre Carnot — s'y dit-il — était, hier encore, dans un état misère ; donc il n'a pu quitter Paris et il se cache dans les bas-fonds de la grande ville, à moins qu'un second crime ne lui ait fourni de l'argent pour s'éloigner. — Les deux suppositions sont admissibles. En conséquence, il faut prendre des mesures pour un cas comme pour l'autre.

Après ce court monologue il se rendit à la Préfecture.

Le chef de la sûreté et le commissaire aux délégations lui donnèrent carte blanche et mirent à ses ordres la brigade entière.

Il partagea la besogne aux agents, puis se rendit lui-même aux différentes gares par lesquelles le meurtrier avait pu sortir de France, et il acquit la presque certitude qu'un homme dont le si-

gnalement répondait à celui de Pierre Carnot s'était dirigé vers la Belgique par le premier train du matin.

Le temps écoulé ne permettait pas de faire arrêter à la frontière ce voyageur suspect.

— Je le rejoindrai à Bruxelles, — pensa Daniel Gaillet, — sinon je suivrai sa trace jusqu'au bout du monde... — Je conduirai demain ma fille à sa dernière demeure, et ensuite je la vengerai !

Le lendemain en effet, après avoir accompagné le corps de son enfant, il prenait le train de Belgique où il arrivait dans la nuit.

Pierre Carnot, en descendant de chemin de fer à Bruxelles, était parfaitement décidé à ne point séjourner dans un pays où son extradition pourrait être facilement obtenue ; il voulait gagner l'Amérique et tenter d'y faire fortune.

Une heure lui suffirait pour se rendre à Anvers.

De là il passerait en Angleterre et s'embarquerait sur un steamer transatlantique.

Descendu à Bruxelles, à l'hôtel de Saxe, où il s'était fait inscrire sous le nom de Jules Courtois, voyageur de commerce, il s'informa du départ des paquebots à vapeur.

Il avait quarante-huit heures devant lui... — il en profita pour opérer diverses emplettes indispensables, car les objets de première nécessité lui manquaient, et il se dit :

— Demain soir je partirai pour Anvers, et j'y prendrai le paquebot.

Daniel Gaillet, dès le point du jour, s'était présenté, muni d'une commission en règle, au département de la police où une dépêche de la sûreté de Paris l'avait précédé, et il avait réclamé le concours de ses collègues bruxellois.

Le chef de la police belge s'était hâté

de mettre à sa disposition ses meilleurs agents, ceux dont le flair et l'expérience avaient le mieux dépester les malfaiteurs en rupture de frontière.

De l'enquête rapidement et habilement conduite il résultait qu'un Français répondant au signalement donné par Daniel était descendu la veille à l'hôtel de Saxe, sous le nom de Jules Courtois, et que ce Français, assez modestement vêtu, avait fait dans la journée des acquisitions de linge et de vêtements.

On savait, en outre, qu'il comptait partir pour Anvers d'un moment à l'autre. Le pseudonyme pris par l'assassin ne déconcerta point Daniel Gaillet.

Un instinct mystérieux l'avertissait qu'il tenait la bonne piste.

Vers six heures du soir, escorté de quatre agents belges, il se rendit à l'hôtel de Saxe.

— Messieurs, dit-il à ses compagnons en s'arrêtant avant de franchir le seuil, je vous prie de ne point m'accompagner près de l'homme que j'ai missionné d'arrêter... — Si cet homme est le scélérat que je cherche, je désire me présenter seul à lui... — Veuillez donc m'attendre dans le vestibule de l'hôtel, où je réclamerai votre aide en cas de besoin...

Les agents belges s'inclinèrent.

— Agissez selon votre bon plaisir... dit le brigadier, mais il faut prendre vos précautions, moi, monsieur... — Je ne crains rien... — Bies-vous armé, au moins pour une fois ?

— Je suis armé... — Ça suffit, monsieur... Daniel entra, suivi des policiers belges que le maître de l'hôtel connaissait de longue date, car il vint à leur rencontre avec empressement et demanda au brigadier :

— Que puis-je faire pour vous, monsieur Voog ?

Le brigadier désigna Daniel et répondit :

— Monsieur va vous l'apprendre... — Nous ne sommes ici que pour l'assister, moi, monsieur... — Il s'agit de l'arrestation d'un sujet français... — Je suis aux ordres de l'administration, fit le propriétaire avec une notable grimace. Mais je me permets d'espérer qu'on ne vous agira sans trop d'esclandre pour l'honneur de ma maison... — Soyez tranquilles, répliqua Daniel, je vous promets d'éviter le scandale, autant du moins que cela dépendra de moi... — Vous avez chez vous un Français, arrivé depuis quarante-huit heures... ? — Oui, monsieur... — S'étant fait inscrire sur votre registre sous le nom de Jules Courtois ? — Même réponse affirmative. Daniel reprit :

— Vous a-t-il fourni quelques papiers constatant son identité ?

— Une simple enveloppe de lettre portant la qualification de *voyageur de commerce*. Il avait, disait-il, égaré son passeport. Je n'ai pas cru devoir en demander davantage... d'autant plus qu'il comptait séjourner peu de temps à Bruxelles. Il m'a prévenu tantôt qu'il partirait ce soir... — Ce Jules Courtois est-il à l'hôtel en ce moment ? — Il vient de monter à sa chambre tout à l'heure... — Quel est le numéro de cette chambre ? — Numéro 7, au deuxième étage ; l'escalier que voilà y conduit. — Merci, monsieur... je vais monter et je prie de nouveau ces messieurs de m'attendre ici et de veiller sur l'escalier afin de rendre impossible la fuite du malfaiteur, si par aventure il m'échappait.

— Nous attendrons... répliqua le bri-

gadier... et complex sur nous, pour une fois, lui, monsieur.

Daniel s'engagea dans l'escalier. Dans le gravissant les marches, il tira de sa poche un revolver, l'examina minutieusement, l'arma et le fit disparaître sous son paletot.

Le policier semblait impassible. Une effroyable tempête s'agitait cependant sous son crâne.

Arrivé au deuxième étage, il regarda les portes, et, sur l'une d'elles, lut le chiffre 7.

Il s'approcha de cette porte.

Dans la chambre numéro 7, Pierre Carnot achevait de ranger, au fond d'une valise dont il s'était muni, le linge et les vêtements qu'il avait achetés.

Il s'apprêtait à descendre dîner au restaurant de l'hôtel et à prendre ensuite le chemin de fer pour Anvers.

Sa besogne finie, il boucla les courroies de sa valise, mit son chapeau et se dirigea vers la porte.

Il allait l'atteindre.

Elle s'ouvrit brusquement et Daniel Gaillet parut.

Pierre Carnot reconnut du premier coup d'œil le père de sa victime.

Une pâleur livide s'étendit sur son visage ; mais, paralysé en quelque sorte par la stupeur, il ne put ni pousser un cri ni prononcer un mot et recula jusqu'à la fenêtre.

Le policier exhiba son revolver et tint en joue l'assassin.

Si vous tentez de fuir, dit-il d'une voix basse et rauque, je vous tuerai comme un chien !

Pierre ne bougea plus.

Une contraction nerveuse décomposa ses traits.

— J'ai tué votre fille, fit-il, tuez-moi ! c'est votre droit.

— Oui, certes, ce serait mon droit ! répliqua froidement Daniel. Mon droit

de père outragé, déshonoré, désespéré ! Si je vous abattais à mes pieds, d'une balle dans la tête ou dans le ventre, je satisfaiserais ma juste vengeance, mais je violerais la loi dont je suis le mandataire. Assassin de ma fille l'échafaud vous réclame, et c'est à l'échafaud que je vous livrerai ! Au nom de la loi, Pierre Carnot, je vous arrête !

Tandis que l'agent de la sûreté prononçait les paroles que nous venons de reproduire, le meurtrier de Claire réfléchissait à sa situation.

La fuite était impossible, aussi bien que la résistance.

Au premier mouvement suspect, Daniel Gaillet ferait feu sans hésiter et ne le manquera pas.

Il se voyait pris ; il se sentait perdu, mais il lui restait l'espérance de sauver sa tête.

Un accès de fureur jalouse ayant été le mobile de son crime, il obtiendrait sans doute des circonstances atténuantes.

Le bague alors remplacerait la goulotine, et l'on sort du bague.

— Je me rends, monsieur — dit-il. — Faites de moi ce que vous voudrez.

Daniel abaissa son revolver, mais sans le désarmer, et reprit :

— C'est bien. — Un mot encore, laquelle vous appartenez jusqu'à l'heure de l'extradition.

— Parlez, monsieur, je suis à vos ordres.

Près du cadavre de votre victime se trouvait un berceau vide. — Q'avez-vous fait de l'enfant de Claire ?

La question de Daniel fit comprendre à Pierre que Malpertuis n'était ni arrêté ni soupçonné.

Rien ne l'empêchait donc de garder son secret.

(A suivre.)

M. Benoît Plassard, sortant hier soir des bureaux du commissaire de police de la rue Delandine, a fait dans l'escalier, qu'on avait oublié d'éclairer, une chute qui n'a pas eu heureusement de conséquences graves.

Si M. le commissaire de police est loquace, il devra se dresser une convention pour défaut d'éclairage.

On ne saurait comprendre, en effet, un magistrat qui manque de lumière.

Sou des Ecoles

Le Conseil du Sou des Ecoles du cinquième arrondissement est convoqué pour ce soir, 8 heures, au siège de la Société, 18, rue Dubois.

Le secrétaire, P. BORDET.

Les membres du Conseil général et des Conseils d'Administration des arrondissements de Lyon, ainsi que de la banlieue, sont convoqués en réunion plénière, pour le samedi 7 courant à 8 h. précises du soir, au local, rue Dubois, 18.

La plus grande exactitude est recommandée. — Urgence.

Le Secrétaire-Général, Hippolyte CONNY.

AVENIR DES TRAVAILLEURS (Société de retraite pour la vieillesse). — L'Administration informe les sociétaires que le paiement de la cotisation mensuelle aura lieu le dimanche 8 courant, de onze heures à une heure, au siège de la Société, 20, rue Port-du-Temple.

CERCLE D'ETUDES SOCIALES (place de la Croix-Rouge, 3). — Les sociétaires sont invités à se présenter au cercle samedi, 7 janvier, à 8 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour : Application de la loi sur le travail des enfants mineurs dans les usines ou manufactures.

Nota. — Les sociétaires sont prévenus qu'ils peuvent être accompagnés d'un ami.

Pour la Commission du cercle, B. CHARVET.

SOCIÉTÉ DE LA PENSÉE LIBRE (4^e arrondissement de Lyon). — La collecte faite à l'entourement civil du citoyen Giraud, a produit la somme de 44 francs 40 centimes, versée par les citoyennes Pellissier et Poitou, au citoyen Barney, trésorier de la société.

CERCLE DE LA SOLIDARITÉ. — Samedi 7 janvier 1882, à 8 heures du soir, causerie sur la liberté de la Boulangerie, par un membre du cercle.

Nous rappelons aux sociétaires qu'ils peuvent être accompagnés d'un ami.

Le Président, CARLOD.

Revue de l'Union littéraire, rédacteur en chef: Auguste Morel.

Sommaire du n° 3: Le premier Janvier, sonnet, par J. Tairig. — Dans le verger, par G. Baudebet. — Le prêtre et le voleur, par A. Morel. — Deux jumeaux, étude d'amour, par le vicomte de Renard. — Le premier regret, par M. Descombes. — Un amour de petite ville, nouvelle, par Léon Riota. — Suzette, sonnet, par A. Souchier. — Le départ de l'hirondelle, poésie, par S. Noully. — L'éclat de rire, nouvelle par Emile Tardieu. — Petit soldat, poésie, par Albert Tronche.

Les Toux, Rhumes, Bronchites sont infailiblement guéris par le Sirop pectoral souverain de la Grande Pharmacie des Brotteaux, avenue de Saxe, 83, chez M. Bouquet, rue Quatre-Chapeaux; Décorps, 63, rue Bourbon.

Maladies nerveuses. — Guérison certaine. Consultations médicales gratuites tous les jours, de 1 h. à 3 h., 27, rue Ferrandière, Lyon. — Analyses d'urine.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Anse. — Dans la matinée de lundi, le nommé D..., cultivateur à Anse, remarquant en rentrant à son domicile, que son chien ne cessait d'aboyer comme s'il avait voulu le prévenir de la présence d'un intrus dans la maison.

D... appela ses voisins, et après quelques instants de recherches, on découvrait un individu qui, en entendant du bruit, s'était réfugié sous le toit d'un hangar.

Voilà qu'il ne lui restait plus d'espoir que dans la fuite, l'individu se laissa glisser sur le sol, c'est-à-dire d'une hauteur de six mètres environ.

Là que vivait le Charançon, inséparable compagnon de Pas-de-Chance.

Lorsqu'on avait transporté ce dernier chez le prince, le prince avait dit: — Monseigneur, vous êtes trop riche pour jamais compter.

Un pensionnaire de plus ne vous ruinera pas. Je m'installe donc chez vous, attendu que depuis dix ans Pas-de-Chance et moi nous ne nous sommes jamais quittés.

Lorsque, ce matin-là, le prince entra dans l'atelier, conduisant le vieux Koukine, le Charançon dormait encore sur le lit de camp qu'on lui dressait chaque soir dans un coin de l'atelier; mais Pas-de-Chance était levé depuis longtemps et travaillait avec ardeur.

— Mon ami, lui dit le prince, je vous présente un de mes bons amis arrivés de Russie ce matin même.

Pas-de-Chance salua Koukine, sans se douter qu'il avait affaire à un médecin.

Puis il se remit à travailler.

Le vieux Russe l'examinait avec attention, et Pas-de-Chance tout entier à son œuvre ne s'apercevait point de cet examen.

Du reste il causait comme à l'ordinaire, tout en travaillant, trahissant parfois son agitation intérieure, et cette situation fiévreuse dans laquelle il se trouvait, par des paroles heurtées, un geste bref et un regard rempli d'égarement.

— Monsieur, lui dit Koukine, excusez-moi, je suis un barbare et je vais peut-être vous faire une question naïve.

Pas-de-Chance le regarda.

— Combien vous faut-il de temps pour terminer cet œuvre à laquelle vous travaillez ?

— Au moins six mois, dit Pas-de-Chance.

Et il continua sa besogne.

Dans sa chute, il s'est fracturé la jambe gauche.

Arrêté immédiatement, il a été livré à la gendarmerie qui l'a fait conduire à l'hospice de Villefranche.

Il a refusé de faire connaître son nom.

Ranchal. — Un incendie d'une extrême violence, s'est déclaré avant-hier vers quatre heures, dans les vastes bâtiments appartenant à M. Georges Péruis, propriétaire.

Le feu a pris naissance dans la grange et s'est rapidement communiqué aux bâtiments voisins, qui ont été la proie des flammes.

Les bestiaux ont été sauvés par des citoyens dévoués.

Grâce à l'énergie et au zèle des habitants accourus sur les lieux du sinistre, on a pu éviter de plus grands malheurs.

Les pertes, évaluées à 20,000 fr. environ, sont couvertes par une compagnie d'assurances.

Il n'y a eu aucun accident de personnes.

LOIRE

Saint-Etienne. — Des nombreuses réunions tenues par le comité républicain radical socialiste en vue de choisir un candidat pour l'élection au conseil général qui doit avoir lieu dimanche prochain, le nom du citoyen Régis Taravellier, membre du bureau de bienfaisance, a été acclamé à une grande majorité.

En conséquence, le citoyen Régis Taravellier est donc le candidat du comité radical socialiste, tous les travailleurs, tous les républicains sincères voteront pour le citoyen Régis Taravellier qui depuis longtemps a donné des preuves de son dévouement à la République.

Le comité républicain radical socialiste invite les électeurs du canton Sud-Ouest à assister à leurs réunions publiques qui auront lieu: la première, demain vendredi, à 8 heures du soir, dans l'école d'asile de la rue de l'Indy en vue de l'élection d'un conseiller général.

Voici l'ordre du jour:

- 1^o Lecture du programme;
- 2^o Présentation du candidat;
- 3^o Questions diverses.

Samedi à 8 heures du soir, dans la salle du cirque de la rue de la République grand débat de réunion générale où le candidat sera également présenté.

Le squelette trouvé hier dans une des galeries du puits Jabin, a pu, grâce à des indications conservées être reconnu pour appartenir au nommé Jean-Baptiste Girard originaire de la Haute-Loire et qui était âgé de 28 ans, lors de la terrible catastrophe. Il le logeait au Soleil chez le sieur Badineau.

Ces restes ont été inhumés au cimetière du Soleil par les soins de la compagnie.

Attaqué en pleine rue Saint-Joseph, la nuit du 2 janvier, un individu a reçu de nombreux coups par ses agresseurs qui lui ont enlevé sa montre et son portefeuille.

Sury. — A la suite d'une altercation, des plus violentes, le nommé Delisse a frappé sa femme avec une violence telle, que celle-ci n'a pas tardé à succomber aux suites de ses blessures.

Cette femme s'adonnait, paraît-il, à l'ivrognerie.

Delisse a été mis en état d'arrestation. Le parquet de Montbrison a été informé par dépêche.

ISERE

BANQUET ANNUEL DES EMPLOYÉS DE COMMERCE

Grenoble. — MM. les commis et employés de commerce de la ville de Grenoble sont prévenus que le banquet annuel aura lieu dimanche 8 janvier, à midi précis, hôtel Primat.

UNE BONNE CAPTURE

Un individu arrêté hier pour vol de linge à la petite Tronche, le nommé François Simon, âgé de 44 ans, vannier ambulancier, est un malfaiteur des plus dangereux.

Il résulte d'un télégramme du parquet de Gap, du 31 décembre, que ce mauvais garnement est inculpé d'escroquerie et probablement aussi d'un assassinat commis à Gap il y a quelques temps.

Il a servi d'un gros chien terre-neuve dont il n'a pu indiquer la provenance.

Comme on le voit, la police de Grenoble, en arrêtant Simon, a débarrassé la population de notre ville et des environs d'un gredin de la pire espèce.

Ce malfaiteur était en surveillance à Salanche (Haute-Savoie).

LETRES DE FELICITATIONS

Des lettres de félicitations viennent d'être adressées par M. l'inspecteur d'Académie,

aux instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

1^o MM. Roux, de Grenoble (Ho-Verte) et Souquet de Pontcharra, pour des travaux pédagogiques exceptionnels;

2^o MM. Achard, de Vorez; Guerre, Genson, de Morestel; Pilet, du Pont-de-Claix; Pillorce, du Frey-d'Oisans; Richard, de Nézeroy; Silvestro de la Pierre et Madeleine Juvet, de Vorez, pour la bonne tenue de leurs écoles et les heureux résultats qu'ils obtiennent.

Saint-Marcellin. — Dimanche prochain, dans la salle du Théâtre, aura lieu un grand concert, dont le produit est destiné à la reconstruction de cette salle.

Le comité d'organisation s'est assuré le précieux concours de M. Gracile, ex-clarinette solo de la musique de la garde républicaine, actuellement à Grenoble.

BOURSE DE LYON

Du 5 janvier 1882

3 0/0 Franc.	3390	3 0/0 Suez	3390
3 0/0 Annot.	3400	3 0/0 Foncière	3400
3 0/0 1881 an.	3400	3 0/0 1881 an.	3400
5 0/0 Franc.	3400	5 0/0 Paris 75	3400
5 0/0 Indien.	3400	5 0/0 Rhône-et-L.	3400
Dette turque.	3400	44 60 Croix-Rous.	3400
Dette Egypt.	3400	331 25 Dom. S.-E.	3400
Mobilierfran.	3400	Gaz de Lyon	3400
Mobilier esp.	3400	Gaz S.-et-L.	3400
Crédit lyonn.	3400	F. Terrenoire	3400
Union génér.	3400	L'Horme	3400
B Lyon-Loire	3400	Le Grenot	3400
Banque oto.	3400	Acier. Marin	3400
Pays autrich.	3400	Mines Loire	3400
P.-L.-M.	3400	Montambert	3400
Chemins aut.	3400	St-Etienne	3400
Lombard.	3400	50 Rive-de-Gier	3400
Saragosse	3400	Roche-Firm.	3400
Nord-d'Esp.	3400	Cie Abattoirs	3400

DERNIERE HEURE

DINER CHEZ LE MINISTRE DES ETATS-UNIS

Paris, 5 janvier.

Aujourd'hui a eu lieu chez M. Morton, ministre des Etats-Unis à Paris un grand dîner en l'honneur de M. Gambetta et des autres membres du cabinet.

A ce dîner assistaient MM. Gambetta, Waldeck-Rousseau, Allain-Targé, Gougeard, Paul Bert, Cochery, Rouvier, Devès, Spuller, Félix Faure, Mollard; les généraux Lecointe et Pittié; Camescasse, préfet de police; de Courcel, Pallain, Gérard, le chef du personnel du cabinet des affaires étrangères; Arnaud de l'Ariège; Walker, consul général, et Vignaud, deuxième secrétaire de la légation des Etats-Unis.

TRAITÉ FRANCO-ANGLAIS

Paris, 5 janvier.

Sir Charles Dilke a reçu des félicitations des délégués commerciaux de Manchester, relativement à la rupture des négociations pour le traité de commerce.

SUCCESSION DE M. HEROLD

Paris, 5 janvier.

Quoique candidat opportuniste, il est improbable que M. Floquet accepte la présidence de la Seine, cela le forçant à démissionner comme député.

LES TROUBLES EN EGYPTÉ

Paris, 5 janvier.

On croit que la nomination d'Araby-Bey terminera les troubles éventuels qui se sont produits en Egypte.

LA JONCTION DES MARABOUTS

Oran, 4 janvier.

Une dépêche datée de Geryville annonce qu'un convoi, qui se disposait à partir pour Mecheria, a dû rebrousser chemin à la nouvelle donnée comme certaine de la présence des trois marabouts dans la direction de Bir Senia.

Une autre annonce que nos colonnes vont effectivement se replier, mais dans le seul but de se reformer.

On écrit de Bir-Senia que la jonction des trois marabouts est, dès à présent,

considérée, chez nous, comme un fait certain. Nous nous attendons à être attaqués d'un jour à l'autre.

Une rumeur court dans le camp qu'il y a eu un engagement à Méchéria. Des patrouilles de gnomiers sont parties dans différentes directions, surtout du côté d'El-Biod, où sont campés les Hanryans fidèles, mais qui ne demandent qu'à marcher avec l'ennemi. Peut être lèverons-nous notre camp.

La neige tombe à gros flocons; il a fait des temps épouvantables. Nous sommes loin de l'eau et le bois n'est pas abondant.

Nous avons heureusement de grosses provisions de biscuits.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS — Jeudi 5 janvier, 4 h. soir.

3 0/0, 83 95	Rio, 777
5 0/0, 114 23	Unionfinanc 3070
Italian, 30	Unionfinanc 3070
Turc, 44 15	Alpine, 235
Extérieure, 29 3 8	Chemins turcs, 30
Intérieure, 30	Lander-Bank, 30
Egyptienne, 356	Lombards, 30
Banque otto, 871	Chang-Lond, 30
Algérie, 30	Consolidés, 30
Russe, 30	Crédit lyonn 890

Tribune publique

Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur du Réveil Lyonnais,

Je vous envoie quelques renseignements au sujet de votre chronique concernant la lanterne et la vespasienne, dont vous réclamez l'installation à la station des tramways, place de Montchat.

A l'ouverture de cette ligne, il a bien existé pendant deux ou trois jours une lanterne réfecteur, posée contre le bureau, qui permettait aux voyageurs de monter et de descendre avec facilité, et les mettait en garde contre les voleurs à la tire. Cette lanterne a été supprimée, et je n'en vois plus la raison.

Quant à l'urninoir, je dois vous faire connaître qu'il n'a jamais existé; aussi, nous réclamons et demandons dans l'intérêt de la morale publique et des propriétaires voisins, qu'il en soit établi un semblable au kiosque-urninoir de Villeurbanne, et cela dans le plus bref délai.

Recevez, monsieur le Rédacteur, mes salutations respectueuses.

P. ROBERT.

Manifeste aux tisseurs

Ce serait un crime de tolérer plus longtemps la baisse de nos salaires; en face de la cherté de la vie et de la laisser-faire de notre industrie, de luxe partant, et dans laquelle nous pourrions être heureux en travaillant; un affreux bagne de misère, on nous étions de souffrances, de privations et de faim, nous couchant de bonne heure au cimetière.

Rappelons-nous, tisseurs, l'énergie admirable de l'ex-commission des Jours du danger, en 1869, sous le Bas-Empire, quelques jours après les horribles fusillades de la Ricamarie et d'Aubin, arracha pourtant à nos exploitateurs les tarifs, dont l'exécution, pendant dix ans, ont bien soulagé des milliers de nos frères de misère.

Maintenant, un affreux bagne de misère, on nous étions de souffrances, de privations et de faim, nous couchant de bonne heure au cimetière.

Rappelons-nous, tisseurs, l'énergie admirable de l'ex-commission des Jours du danger, en 1869, sous le Bas-Empire, quelques jours après les horribles fusillades de la Ricamarie et d'Aubin, arracha pourtant à nos exploitateurs les tarifs, dont l'exécution, pendant dix ans, ont bien soulagé des milliers de nos frères de misère.

Maintenant, un affreux bagne de misère, on nous étions de souffrances, de privations et de faim, nous couchant de bonne heure au cimetière.

Rappelons-nous, tisseurs, l'énergie admirable de l'ex-commission des Jours du danger, en 1869, sous le Bas-Empire, quelques jours après les horribles fusillades de la Ricamarie et d'Aubin, arracha pourtant à nos exploitateurs les tarifs, dont l'exécution, pendant dix ans, ont bien soulagé des milliers de nos frères de misère.

Maintenant, un affreux bagne de misère, on nous étions de souffrances, de privations et de faim, nous couchant de bonne heure au cimetière.

Rappelons-nous, tisseurs, l'énergie admirable de l'ex-commission des Jours du danger, en 1869, sous le Bas-Empire, quelques jours après les horribles fusillades de la Ricamarie et d'Aubin, arracha pourtant à nos exploitateurs les tarifs, dont l'exécution, pendant dix ans, ont bien soulagé des milliers de nos frères de misère.

Maintenant, un affreux bagne de misère, on nous étions de souffrances, de privations et de faim, nous couchant de bonne heure au cimetière.

Rappelons-nous, tisseurs, l'énergie admirable de l'ex-commission des Jours du danger, en 1869, sous le Bas-Empire, quelques jours après les horribles fusillades de la Ricamarie et d'Aubin, arracha pourtant à nos exploitateurs les tarifs, dont l'exécution, pendant dix ans, ont bien soulagé des milliers de nos frères de misère.

Maintenant, un affreux bagne de misère, on nous étions de souffrances, de privations et de faim, nous couchant de bonne heure au cimetière.

Rappelons-nous, tisseurs, l'énergie admirable de l'ex-commission des Jours du danger, en 1869, sous le Bas-Empire, quelques jours après les horribles fusillades de la Ricamarie et d'Aubin, arracha pourtant à nos exploitateurs les tarifs, dont l'exécution, pendant dix ans, ont bien soulagé des milliers de nos frères de misère.

Maintenant, un affreux bagne de misère, on nous étions de souffrances, de privations et de faim, nous couchant de bonne heure au cimetière.

Rappelons-nous, tisseurs, l'énergie admirable de l'ex-commission des Jours du danger, en 1869, sous le Bas-Empire, quelques jours après les horribles fusillades de la Ricamarie et d'Aubin, arracha pourtant à nos exploitateurs les tarifs, dont l'exécution, pendant dix ans, ont bien soulagé des milliers de nos frères de misère.

Maintenant, un affreux bagne de misère, on nous étions de souffrances, de privations et de faim, nous couchant de bonne heure au cimetière.

Rappelons-nous, tisseurs, l'énergie admirable de l'ex-commission des Jours du danger, en 1869, sous le Bas-Empire, quelques jours après les horribles fusillades de la Ricamarie et d'Aubin, arracha pourtant à nos exploitateurs les tarifs, dont l'exécution, pendant dix ans, ont bien soulagé des milliers de nos frères de misère.

Maintenant, un affreux bagne de misère, on nous étions de souffrances, de privations et de faim, nous couchant de bonne heure au cimetière.

Rappelons-nous, tisseurs, l'énergie admirable de l'ex-commission des Jours du danger, en 1869, sous le Bas-Empire, quelques jours après les horribles fusillades de la Ricamarie et d'Aubin, arracha pourtant à nos exploitateurs les tarifs, dont l'exécution, pendant dix ans, ont bien soulagé des milliers de nos frères de misère.

Maintenant, un affreux bagne de misère, on nous étions de souffrances, de privations et de faim, nous couchant de bonne heure au cimetière.

Rappelons-nous, tisseurs, l'énergie admirable de l'ex-commission des Jours du danger, en 1869, sous le Bas-Empire, quelques jours après les horribles fusillades de la Ricamarie et d'Aubin, arracha pourtant à nos exploitateurs les tarifs, dont l'exécution, pendant dix ans, ont bien soulagé des milliers de nos frères de misère.

Maintenant, un affreux bagne de misère, on nous étions de souffrances, de privations et de faim, nous couchant de bonne heure au cimetière.

Rappelons-nous, tisseurs, l'énergie admirable de l'ex-commission des Jours du danger, en 1869, sous le Bas-Empire, quelques jours après les horribles fusillades de la Ricamarie et d'Aubin, arracha pourtant à nos exploitateurs les tarifs, dont l'exécution, pendant dix ans, ont bien soulagé des milliers de nos frères de misère.

C'est pour cette grande œuvre de revendications que nous sollicitons le généreux concours de tous les hommes de cœur, et de ceux qui ont les tisseurs soucieux de leurs intérêts; à une réunion préparatoire pour jeudi, 5 janvier, à 8 heures du soir, au Cercle d'Etudes Sociales, place de la Croix-Rouge.

LA COMMISSION EXECUTIVE.

Nous recevons la lettre suivante, avec prière de l'insérer:

Monsieur le Rédacteur,

J'ai recouru à l'hospitalité de vos colonnes pour porter à la connaissance des républicains, à quelque nuance qu'ils appartiennent, le fait suivant qui prouve plus éloquemment que je ne saurais le faire la haine que portent les membres du Comité central à tous ceux qui ne partagent pas leurs convictions opportunistes.

M. Caro, juré d'arrondissement, en ma présence l'après-midi de M. Lagrange et tombait à bras raccourcis sur les citoyens qui avaient combattu sa candidature. Cela en des termes blessants pour les électeurs de M. Humbert.

Comme membre de la commission électorale des radicaux socialistes, je crois devoir protester.

Ce monsieur me déclara alors que tous ceux qui avaient voté pour M. Humbert étaient de *malheureux gens*. Il poussa même la courtoisie jusqu'à prétendre que moi-même n'étais pas électeur j'ai tenu à rendre cet incident public afin de prouver une fois de plus la bonne foi de nos adversaires.

Quant à ce qui me concerne, je tiens à la disposition de M. Caro et de ses alliés ma carte électorale et je désire qu'il en puisse faire autant.

Agreez, Monsieur le rédacteur, etc.

MORBIER, électeur de la 18^e section.

Lyon, le 1^{er} janvier 1882.

Monsieur le Rédacteur en chef du Réveil Lyonnais,

Nous avons l'honneur de vous annoncer que nous avons tous les jours de permanence de nouveaux adhérents.

Nous vous prions de vouloir bien insérer dans votre estimable journal que tous les jeunes gens qui veulent faire partie de la Jeune Libré pensée sociale de Lyon de vouloir bien se faire inscrire les lundi et jeudi chez les citoyens: Ceyre, rue Pierre-Corneille, 168; Laverrière, rue de la Barre, 10 et Fichet, rue Moncey, 54.

Salut fraternel.

Pour la Commission, Jules DIZY.

N. B. — Notre réunion générale (privée) aura lieu le dimanche 8 janvier, à trois heures et demie précises, rue Pierre-Corneille, 168, au 1^{er} étage.

Lyon, le 4 janvier 1882.

Monsieur le Directeur du Réveil Lyonnais,

Permettez-moi de vous demander l'hospitalité de vos colonnes, pour livrer à la publicité les faits suivants:

Le 8 décembre 1881, les marchands et marchandes du Marché Henry IV adressèrent une pétition à Monsieur le Maire de Lyon, demandant la diminution du prix des places, l'abaissement des bancs et le paiement que huit jours à l'avance; une réponse signée de Monsieur Dubois, disait qu'il ne fallait pas compter sur la diminution du prix des places, que l'abaissement des bancs étant canalisé, se continuait, pour quant au paiement il déclarait qu'il ferait une proposition au Conseil municipal pour ne payer qu'un mois à l'avance.

Le 27, les dits marchands et marchandes recevaient leur autorisation les invitant à aller payer trois mois à l'avance; alors une protestation unanime partit de tous et une seconde pétition fut signée et portée par une délégation de douze marchands à la Mairie centrale, où M. Dubois donna bon espoir à leurs justes réclamations en promettant de rendre réponse le surlendemain.

Le 30 arriva, un certain monsieur Bonvard se présenta et déclara qu'il fallait avoir payé le lendemain, avant trois heures sous peine de fermer les bancs pas acquittés à cette époque, alors une dame faisait la déclaration que pour payer avant le deux ou le trois janvier elle était obligée de mettre du linge au Mont-de-Piété. M. Bonvard répondit que si elle ne payait pas elle n'aurait pas son banc le premier de l'an, car il le ferait fermer.

Le 31, la dite personne se présenta avec plusieurs de ses collègues à la caisse municipale dont les employés refusaient de recevoir l'argent de l'année 1882.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bouffe en ce moment

5 % aux bons à échéance, à	2 ans.
4 % id. id.	18 mois
3 % id. id.	1 an
2 1/2 % id. id.	6 mois
2 % id. id.	3 mois
1 % à l'argent remboursable à VUE	

CRÉDIT PROVINCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 12.500.000 fr.

Versement de 100 francs à effectuer sur les actions nouvelles, émission 1881, le 11 janvier 1882.

MM. les actionnaires porteurs d'actions émises en vertu des délibérations des assemblées générales extraordinaires de 13 septembre 1881 et 12 octobre 1881 sont invités à effectuer, au plus tard le 11 janvier 1882, le versement de 100 francs par action stipulé par lesdites assemblées.

Les titres devront être présentés au CRÉDIT PROVINCIAL, à Paris, 7, rue Drouot, et dans toutes les agences.

CRÉDIT PROVINCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 12.500.000 francs

SOUSCRIPTION à 50.000 Actions nouvelles

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du CRÉDIT PROVINCIAL, tenue le 17 novembre 1881, au siège social, à Paris, a décidé de porter le capital de la Société à 37.500.000 francs, par

l'émission de 50.000 actions nouvelles, sur le prix de 750 francs.

Les actionnaires ont le droit de souscrire à autant d'actions nouvelles qu'ils sont porteurs d'actions anciennes. La déclaration de souscription devra être faite, au plus tard, le 11 janvier 1882; passé ce délai, les actionnaires qui n'auront pas fait connaître leurs intentions seront déchus de leurs droits et déclarés forclos.

Les versements ont été fixés de la façon suivante :

325 francs le 11 janvier 1882;

125 — le 11 avril 1882.

En échange de son versement de 325 fr., l'actionnaire recevra un titre provisoire, au porteur, libéré de 250 francs.

La souscription sera ouverte dans tous les sièges du CRÉDIT PROVINCIAL, savoir :

- A Paris, 7, rue Drouot.
- 11, rue des Halles.
- Besançon, 5, place Saint-Amour.
- Bordeaux, 6, rue du Château-Trompette.
- Bruxelles, 105, boulevard Ansapach.
- Lyon, 55, rue de la Bourse.
- 3, r. Raymond (Croix-Rousse).
- Marseille, 4, rue Saint-Ferréol.
- Moulins, 62, place de l'Allier.
- Nîmes, 4, place de la Maison-Carrée.
- Saint-Etienne, 9, place de l'Hôtel-de-Ville.
- Saint-Omer, 77, rue Dunkerque.
- Villefranche-sur-Saône, 119, Grande-Rue.

A PROPOS DU CAFÉ

A NOS LECTRICES

Un conseil, par exception, facile à pratiquer

C'est toi, divin café, dont l'aimable liqueur sans altérer la tête, épanouit le cœur. A peine j'ai senti ta vapeur odorante. Soudain, de ton climat la chaleur pénétrante Réveille tous mes sens sans trouble et sans cahos. Mes pensées, plus nombreux, arrivent à grands flots. Elle rit, elle sort richement habillée. Et je crois du génie éprouvant le réveil. Boire dans chaque goutte un rayon de soleil. DRELLLE.

A la lecture de ces admirables vers, il me semble, chères lectrices, voir vos narines se gonfler de plaisir, votre langue et votre palais délicieusement s'humecter, vos lèvres roses s'arrondir en un cercle charmant pour aspirer à pleins poulmons le suave arôme qui réjouit le cœur du pauvre comme du riche et vient répandre dans toute notre économie une sensation de bien-être inexprimable. Car il n'y a pas à le nier, depuis que par la faute de notre première mère, le genre humain a été arraché aux délices du paradis terrestre, vous n'avez pas dégénéré; vous êtes gourmandes, de bonnes choses, s'entend. Etes-vous cause si la nature vous a faites si fines et si délicates? Etes-vous cause si elle vous a rendues beaucoup plus

sujettes que nous aux influences de température et d'alimentation? N'est-il donc pas tout simple que le goût et l'odorat se ressentent chez vous de la sensibilité exquise de vos organes et que ce qui est un défaut pour l'homme soit pour vous une qualité de plus ajoutée aux mille attraits à l'aide desquels vous savez si bien nous intéresser et nous plaire. Hélas, cette sensibilité qui vous fait ressembler à des fleurs que le moindre souffle fait pencher sur leur tige, de quels troubles dans les fonctions digestives, de quelles indigestions de toute sorte n'est-elle pas la cause? Une de ses conséquences les plus communes est de provoquer chez la jeune femme et surtout la jeune fille des grandes villes une perte quelquefois complète d'appétit, des tiraillements d'estomac, des vomissements, des maux de tête, des vertiges, des palpitations de cœur, enfin un allanguissement général des forces physiques. Tous ces effets réunis proviennent d'une fluidité anormale du liquide sanguin et constituent ce que la science dans son langage imagé appelle la chloro-anémie. Pour prévenir et combattre cette maladie qui fait le désespoir de vos familles, il est une substance dont les vertus viennent puissamment aider à sa guérison. Cette substance se nomme le quinquina. Malheureusement, l'amertume qui la caractérise vient placer entre elle et le malade qui l'emploie un obstacle souvent infranchissable. Grâce aux recherches intelligentes d'un pharmacien de notre ville, cet obstacle a été vaincu. En ajoutant au quinquina et à l'extrait de malt unis aux principes aromatiques du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange

les propriétés de la graine merveilleuse dont l'infusion accélère le pouls, stimule le cerveau sans l'échauffer, facilite la digestion, diminue la transpiration et fortifie le système nerveux. M. Bertrand a fait du vin qui porte son nom une boisson que nous ne saurions pas dédaigner les dieux de l'Olympe. Aussi, chères lectrices, au cas où les symptômes que je vous ai signalés plus haut se manifesteraient chez vous, ne sauriez-vous mieux faire que de vous adresser à M. Bertrand comme le spécialiste le plus compétent que vous puissiez leur opposer.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'est fait et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc. On s'abonne au bureau du journal à Lyon, rue de la Bourse, 14. Prix : 8 francs par an. Le Directeur-Gérant, TONY LOUP. Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

La Grande Pharmacie Saint-Antoine est installée sur le modèle des vastes établissements créés à Paris et à Londres pour mettre à la portée de tous, les produits nécessaires au maintien de la santé. Si la conception commerciale la plus large a présidé à leur organisation, ils remplissent aussi une mission vraiment philanthropique, en rendant accessibles, au plus grand nombre, des soins sanitaires et hygiéniques qui étaient, autrefois, l'apanage de quelques privilégiés. Comme tous les grands établissements, la Pharmacie Saint-Antoine ne s'adresse pas à une catégorie spéciale de clients, mais à toutes les classes de la société : par la perfection et la fraîcheur de ses produits, elle peut satisfaire les plus difficiles; par le bon marché, qu'elle pousse à ses dernières limites, elle répond aux besoins de ceux qui sont le plus obligés de compter avec leurs ressources.

Le système adopté par la Grande Pharmacie Saint-Antoine est bien simple : offrir au public des médicaments de premier choix, toujours frais, pour mériter sa confiance; et vendre très bon marché pour s'attirer une clientèle et faire un chiffre d'affaires considérable, ce qui lui permet de se contenter d'un très léger bénéfice sur chaque opération. C'est sur ces bases que sont organisées toutes les grandes maisons nouvelles, dans les diverses branches du commerce et de l'industrie; et leur succès est aussi éclatant que mérité. Les autres maisons, avec des ressources restreintes, une clientèle limitée, des achats en seconde ou troisième main, des frais généraux élevés, en regard d'un chiffre d'affaires presque insignifiant, non seulement ne peuvent offrir au public que des produits d'une provenance douteuse, mais sont obligés de vendre fort cher; et elles ne peuvent posséder un stock de marchandises suffisant pour répondre à tous les besoins des consommateurs.

Il faut au contraire, pour se mettre à la hauteur des grandes maisons nouvelles, s'approvisionner aux lieux mêmes de production, procédé qui a le double avantage d'assurer l'intégrité des produits et de supprimer les intermédiaires si onéreux du commerce; mettre à profit tous les perfectionnements apportés par la science, soit dans l'installation des appareils, soit dans le traitement des produits; avoir constamment sous la main un approvisionnement toujours complet, toujours frais parce qu'il se renouvelle sans cesse, toujours irréprochable sous le rapport de la qualité, pour que tout acheteur devienne un client.

La Grande Pharmacie Saint-Antoine met tous ses soins à la prompte et scrupuleuse exécution des ordonnances de MM. les Médecins; les médicaments aussitôt préparés, sont remis au client ou portés à domicile, dans tous les quartiers de la Ville. Les expéditions en France et à l'Étranger sont faites aussitôt les ordres reçus et par les voies les plus rapides.

Les Eaux minérales, les Spécialités pharmaceutiques, françaises et étrangères, sont l'objet de remises exceptionnelles. Les ordonnances seront tarifées 30 % au-dessous des prix ordinaires.

La préparation des Vins de Quinquina de la Grande Pharmacie Saint-Antoine mérite une mention spéciale. Bien que les prix en soient extrêmement réduits, ils sont d'une qualité tout-à-fait hors ligne et défient toute concurrence. Qui n'a été déçu par l'emploi des vins de quinquina achetés bon marché, et pronés par toutes les trompettes de la réclame? C'est que d'habitude, pour ces préparations, on prend dans le commerce des vins qui n'offrent aucune garantie de pureté, et, par suite, de salubrité; puis on y incorpore, dans des proportions quelconques, des sortes inférieures de quinquina, soit même quelque succédané de cette écorce bienfaisante : faut-il s'étonner si un pareil mélange est inefficace, et quelquefois même malfaisant.

Les vins employés par la Grande Pharmacie Saint-Antoine, aussi bien ceux qui sont vendus le meilleur marché que les plus chers, sont tous d'une origine absolument authentique; tous sont préparés avec l'écorce du Quinquina Jaune Royal, le plus efficace de tous, suivant les doses rigoureuses du Codex. Ce qui permet de les vendre même meilleur marché que ceux qui sont le moins consciencieusement préparés, c'est, d'une part, qu'étant additionnés de quinquina au-delà des octrois, ils sont exempts des droits considérables qui frappent les vins; c'est d'autre part que nos acquisitions de vins et d'écorces de quinquina, faites dans les pays mêmes de production, sont affranchies de tous les frais éraçants d'intermédiaires. L'âge seul des vins employés différencie leur prix; mais un vin un peu jeune, s'il est naturel et généreux, peut fournir la base d'une excellente préparation, pourvu que la quantité et la qualité du quinquina qui y est incorporé ne laisse rien à désirer.

Pour permettre à chacun de suivre les prescriptions essentielles de l'hygiène, grâce aux

quelles tant de maladies pourraient être évitées, elle offre gratuitement à tous ses clients un volume de 350 pages, intitulé *Vocabulaire de l'Hygiène et de la Santé*. Cet excellent recueil, basé sur les plus récents travaux des sommités savantes, trouvera sa place dans toutes les bibliothèques, et chaque famille voudra le conserver précieusement pour y puiser mille préceptes et recommandations salutaires, ainsi que l'indication des premiers soins à prendre dans tous les cas, avant l'arrivée du médecin.

VICE DU SANG. — L'acreté du sang est le germe de presque toutes les maladies. En effet, lorsque le sang qui circule dans le corps tout entier pour porter à chaque partie la nourriture nécessaire, est infecté de quelque impureté, l'acte important dont il est chargé ne peut s'effectuer dans des conditions normales; c'est alors la maladie et non la vie et la santé, qu'il charrie à travers l'organisme. C'est principalement au printemps, sous l'influence de la chaleur renaissante et de cette sève qui fermente dans la nature entière, que l'acreté du sang se manifeste le plus visiblement, soit par des signes extérieurs, soit par des désordres internes; aussi est-ce le moment où l'on songe de préférence à faire usage de dépuratifs, mais cette acreté subsiste en toute saison, aussi est-il toujours à propos d'y remédier. De toutes les préparations destinées à neutraliser et à éliminer le virus qui corrompt le sang, la plus efficace, la plus agréable à prendre, celle dont les effets sont les plus prompts et les plus durables, c'est incontestablement le **Vin dépuratif de la Grande Pharmacie Saint-Antoine**; il entraîne et expulse les virus morbifiques, chasse la bile, rafraîchit le sang, purifie les humeurs et répand dans tout l'organisme la vigueur et le bien-être. Les douleurs rhumatismales ou autres, les dartres, l'eczéma et en général toutes les maladies de la peau sont guéries par l'emploi de ce vin merveilleux.

Une installation toute spéciale, des appareils entièrement nouveaux, dans lesquels les plantes dépuratives les mieux choisies sont traitées par la vapeur jusqu'à complet épuisement, sont pour le public la garantie d'un produit absolument

supérieur, dont aucune préparation ne saurait approcher. Afin d'éviter les contrefaçons qui seraient nuisibles à la santé, le demander toujours sous son véritable nom où l'aller chercher où il se fabrique : A LA GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE, 3, RUE DUBOIS ET RUE MERCIÈRE, 24, LYON. Plus de cent cinquante mille bouteilles sont vendues annuellement. 6 fr. le litre.

Exiger la signature L. Viravelle, pharmacien.

MAUX DE GORGE. — L'illustre chimiste BERTHOLET a doté la thérapeutique d'un sel qui a été longtemps considéré comme le remède par excellence des affections de la bouche, des genjives et du larynx (*stomatite, gengivite, amygdalite, etc.*) : c'est le chlorate de potasse, appelé, du nom de son inventeur, sel de BERTHOLET. Des travaux postérieurs ont démontré que pour ces affections l'action de la soude était préférable à celle de la potasse; cette opinion, émise par le professeur Ch. ROBIN, a été partagée par le corps médical tout entier. Un autre perfectionnement de cet excellent remède était encore à désirer, c'était l'élimination du chlore, qui irrite plus ou moins violemment les muqueuses des cavités nasales et des voies aériennes : ce dernier perfectionnement, nous l'avons réalisé au-delà de toute espérance, après de nombreux essais, par l'introduction de l'**Acide Thymique**, dont les propriétés sédatives et balsamiques sont bien connues, et qui appartient au groupe, si justement apprécié aujourd'hui, des Phénols. Aussi nos **Pastilles au Thymate de Soude** sont-elles le remède souverain, définitif, de toutes les affections du palais : *aphtes, gonflement, ramollissement et suppuration des genjives, fétidité de l'haleine, amygdalite, pharyngo-laryngite, stomatite, etc.* Elles purifient l'haleine et laissent dans la bouche le parfum le plus suave.

Il est nécessaire de dire ici que l'acide thymique, d'une préparation extrêmement délicate, est souvent impur, alors que de sa pureté même dépend tout le succès du traitement; celui que nous employons, étant préparé par nous-mêmes dans nos laboratoires, au moyen d'appareils à vapeur construits spécialement pour cette destination, ne peut laisser aucun doute sur sa parfaite efficacité; aussi ne saurions-nous trop engager le public à se mettre en garde contre les préparations à base d'acide thymique qui ne sortiraient pas des laboratoires de la Grande Pharmacie Saint-Antoine de Lyon.

Consultations médicales gratuites tous les jours de 9 heures à 11 heures le matin et de 6 heures à 8 heures le soir, par un ancien médecin des hôpitaux, 3, rue Dubois, au-dessus de la Pharmacie Saint-Antoine

Acquisition
Mme Depierre a acquis de Mme Franquet un matériel de café-restaurant, rue Terraille, n° 10. Adresser les réclamations rue Thomassin, 6, au 2^e. Ouverture le 15 du courant.

ON demande un garçon de peine pour magasin, 420 fr. par mois. A M. DEBOS, rue Jean-de-Tournes, 7.

ON DEMANDE Un Bon Correcteur
S'adresser à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2577.

VOULEZ-VOUS guérir votre rhume, prenez la *Régisse homéopathique* du Dr Schumann, 90 c. la boîte de 100 grammes. Dépôt : 45, rue de la République, pharmacie des Terreaux et toutes les pharmacies.

INJECTION BARRAJA
vraie infallible
Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr. Cours Lafayette, 115, Lyon.

AVIS L'ELIXIR BARBERON remplace les liqueurs de table les plus recherchées et constitue le meilleur ferrugineux. Il active la digestion et fortifie le sang. — Dépôt : pharmacie Auguet, 8, rue Thomassin, Lyon.

ME HERMANN Avenir par les cartes, r. Vanban, 51

SANS INJECTIONS NI MERCURE
Dr PELLON, guérit rapidement **MALADIES SECRÈTES**
Consultations tous les jours, de 8 à 5 h.; gratuites de 5 à 7 h.
Rue Cuvier, 45, Lyon.
CORRESPONDANCES

LEÇONS
d'Italien, d'Allemand et d'Espagnol
Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 4246.

PILULES DE FAMILLE
purgatives, dépuratives, antibilieuses, antiparasitaires et décongestionnantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Barraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

20 Centimes le rouleau et au-dessus; choix considérable et concurrence impossible. Papiers peints, rue Hippolyte-Flaudrès, 49, près la rue d'Algérie. Envoi au dehors, cartes, échantillons sur demande.

A CÉDER PATISSERIE
Centre de Lyon. — Prix avantageux. — Facilités de paiement. On traite directement avec le vendeur. — S'adresser ou écrire à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2454.

ON DEMANDE A LOUER
Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Granelle, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 112^e société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

ON DEMANDE à louer appartements de 4 à 5 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 36 ou 40 étages. Écrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2287.

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les **CAPSULES QUET**. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. Injections QUET hygiénique, préservative et infallible dans les cas anciens. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne pharmacie DIDIER, rue de la République, 5.

UN JEUNE HOMME
demande un emploi, s'adresser Agence Fournier, 14, r. Confort

UN COMPTABLE
Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser. S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

AU GRAND BON MARCHÉ
18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)
La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
Pour hommes et jeunes gens, PARDESSUS DOUBLE FACE, belle ratine, 17 fr.

CONTRE ANÉMIE CHLOROGE. MANQUE D'APPÉTIT
MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU
VIN BERTRAND
A base de Quinquina, de Café et d'extrait de Malt
Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant les forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit pour toute autre cause débilitante, dissimulant parfaitement, sans un goût exquise, la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille : 5 fr. — Expédition à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.
LYON — ENTREPOT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 12, RUE CONFORT. — LYON
DÉTAIL : Pharm. Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14; pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21; Pharm. Basset, rue St-Alexandre, à Saint-Just; pharm. Boissonnet, cours de Broches. A Grenoble, pharm. Chalrousse et Marcel; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société des LAITIERES DU RHONE les beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. Marque des Laiteries du Rhône.
Beurre extra-fin, genre Isigny, le kil. 5 fr.
Beurre fin de table, le kil. 3 50
Qualités estampillées

MAISON PELLERIN-BARDIN
LYON — 41, Cours Morand — LYON
SPECIALITÉ
COSTUMES D'ENFANTS
Dessins et exécution de Broderies
LINGERIE CONFECTIONNÉE
Trousseaux & Layettes

UN JEUNE HOMME
Offre ses soirées à partir de 8 heures pour travaux de comptabilité. S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2577.

Timbre-Caoutchouc
ANCIENNE MAISON LEFÈVRE
144, Boulevard de la Croix-Rousse, 144
C. THIVOLLET Successeur
Lyon — 87, Cours de la Liberté — Lyon

A LOUER
Joli appartement de neuf pièces, parfaitement agencé, qui de la Guillotière, 24, au 2^e. S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures.

Tony Loup